



Compte Rendu

Conseil Municipal

du 21 MARS 2008

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS (32)

M. LAMOTHE – M. BLANCHARD – M. BERNET – M. LEJAL – MME BRUN – M. REJONY –
MME MARMORAT – M. SOURIS – MME FARINE – MME BORG – M. BERAUD – M. DENIS-
LUTARD – MME CALLAMARD – M. VALERO – MME MARTIN – MLE RAQUIN – M. ULRICH –
MME THEVENON – MME LIATARD – M. JACQUIN – MME MICHON – M. GIRAUD –
M. CHAMPEAU – MLE GIORGI – M. LOEI – M. MATHON – M. WULFF – MME CHAPRON –
MME REYNAUD – M. DUCATEZ – M. RENNESSON - M. PUIPIER

POUVOIRS (1)

MLE MUNOZ DONNE POUVOIR A M. GIRAUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Madame Anastasia MICHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 17/03/2008

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nomenclature : 5.1. Election exécutif

M. Michel LOEÏ, Maire sortant, donne lecture de l'exposé suivant :

La convocation qui vous a été adressée, conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, pour la réunion de ce jour a pour objet, préalablement à l'élection du Maire et des adjoints, l'installation du Conseil Municipal.

Avant de procéder à cette installation, je dois vous faire connaître officiellement les noms des conseillers municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales du 16 mars 2008.

En vertu des articles L.2122-15 et R.2121-4 du CGCT, jusqu'à l'élection du Maire et des adjoints, l'ordre des conseillers municipaux est déterminé, compte tenu du mode de scrutin et des résultats des élections, par la priorité d'âge.

Cet ordre tient cependant compte des démissions de Mme QUETIER puis de Mme VAISSADE, intervenues depuis la proclamation des résultats des élections.

C'est par conséquent M. Christophe PUIPIER, inscrit immédiatement après le dernier élu sur la liste à laquelle appartenait Mme VAISSADE, qui est appelé à la remplacer. Ce conseiller prend rang à la 33^{ème} place dans l'ordre du tableau.

| Civilités | NOM | Prénom | Date Naiss. | AGE |
|-----------|--------------|---------------|-------------|-----|
| M. | LAMOTHE | Gilbert | 05.04.1940 | 68 |
| M. | BLANCHARD | Gilles | 12.03.1946 | 62 |
| M. | BERNET | Henri | 17.06.1946 | 62 |
| M. | LEJAL | Bernard | 21.03.1948 | 60 |
| Mme | BRUN | Christiane | 09.01.1952 | 56 |
| M. | REJONY | Michel | 22.07.1953 | 55 |
| Mme | MARMORAT | Catherine | 10.02.1954 | 54 |
| M. | SOURIS | Jean-Marc | 04.01.1956 | 52 |
| Mme | FARINE | Geneviève | 09.05.1956 | 52 |
| Mme | BORG | Françoise | 03.09.1957 | 51 |
| M. | BERAUD | Michel | 18.03.1958 | 50 |
| M. | DENIS LUTARD | Jean-Luc | 17.11.1959 | 49 |
| Mme | CALLAMARD | Christine | 25.10.1960 | 48 |
| M. | VALERO | Daniel | 14.12.1961 | 47 |
| Mme | MARTIN | Myriam | 02.07.1963 | 45 |
| Mlle | RAQUIN | Valérie | 25.07.1964 | 44 |
| M. | ULRICH | Christophe | 23.12.1964 | 44 |
| Mme | THEVENON | Nathalie | 06.12.1965 | 43 |
| Mme | LIATARD | Christine | 26.04.1966 | 42 |
| M. | JACQUIN | Christian | 15.02.1970 | 38 |
| Mme | MICHON | Anastasia | 28.08.1971 | 37 |
| M. | GIRAUD | Emmanuel | 03.09.1971 | 37 |
| Mlle | MUNOZ | Nelly | 22.12.1971 | 37 |
| M. | CHAMPEAU | Hervé | 14.06.1972 | 36 |
| Mlle | GIORGI | Delphine | 17.02.1987 | 21 |
| M. | LOEI | Michel | 09.04.1941 | 67 |
| M. | MATHON | Patrick | 19.09.1956 | 52 |
| M. | WULFF | Eric | 03.09.1963 | 45 |
| Mme | CHAPRON | Gaëlle | 02.12.1965 | 43 |
| Mme | REYNAUD | Alice | 04.06.1947 | 61 |
| M. | DUCATEZ | Jean-Baptiste | 11.09.1964 | 44 |
| M. | RENNESSON | Marc | 05.03.1965 | 43 |
| M. | PUPIER | Christophe | 02.01.1970 | 38 |

Je déclare le Conseil Municipal de la Ville de Genas composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.

**ELECTION DU MAIRE
CREATION DE 9 POSTES D'ADJOINTS
ELECTION DES ADJOINTS**

2008.03.01 ELECTION DU MAIRE

Nomenclature : 5.1. Election exécutif

Le doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-8, L. 2122-9 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Seul Monsieur Daniel VALERO se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 33 |
| A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral | 0 |
| RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés | 25 |
| Majorité absolue | 17 |

A obtenu : 25 voix Monsieur Daniel VALERO

Monsieur Daniel VALERO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **MAIRE** et a été immédiatement installé.

2008.03.02 CREATION DE 9 POSTES D'ADJOINTS

Nomenclature : 5.1. Election exécutif

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2

CONSIDERANT que l'élection d'un nouveau maire entraîne la détermination d'un nouveau nombre d'adjoints,

Le nombre d'adjoints est à minima de un (art. L 2122-1 du CGCT) et ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2).

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir discuté, délibéré et voté par 30 voix pour et 3 abstentions (liste « Genas pour tous »- Marc RENNESSON, Alice REYNAUD, Jean-Baptiste DUCATEZ) :

- ✓ DECIDE la création de 9 postes d'adjoints,
- ✓ PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

2008.03.03 ELECTION DES ADJOINTS

Nomenclature : 5.1. Election exécutif

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2).

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint peut être différent de l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale. Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un entre le nombre d'hommes et de femmes en cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoint. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Lors du décompte des voix, ne peuvent être valides que les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée (art. L. 2122-7-2 du CGCT). Les candidats de la liste qui remporte l'élection sont proclamés élus.

Seule la liste « Genas, une équipe des projets » présente une liste à l'élection des adjoints. Cette liste est composée de 9 conseillers municipaux :

1^{er} Adjoint : Mme Myriam MARTIN
2^{ème} Adjoint : M. Emmanuel GIRAUD
3^{ème} Adjoint : Mme Anastasia MICHON
4^{ème} Adjoint : M. Gilles BLANCHARD
5^{ème} Adjoint : Mme Geneviève FARINE
6^{ème} Adjoint : M. Michel REJONY
7^{ème} Adjoint : Mme Christiane BRUN
8^{ème} Adjoint : M. Christophe ULRICH
9^{ème} Adjoint : M. Christian JACQUIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 33 |
| A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral | 0 |
| RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés | 25 |
| Majorité absolue | 17 |

A obtenu : 25 voix la liste « Genas, une équipe des projets ».

La liste « Genas, une équipe des projets » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés et immédiatement installés :

1^{er} Adjoint : Mme Myriam MARTIN
2^{ème} Adjoint : M. Emmanuel GIRAUD
3^{ème} Adjoint : Mme Anastasia MICHON
4^{ème} Adjoint : M. Gilles BLANCHARD
5^{ème} Adjoint : Mme Geneviève FARINE
6^{ème} Adjoint : M. Michel REJONY
7^{ème} Adjoint : Mme Christiane BRUN
8^{ème} Adjoint : M. Christophe ULRICH
9^{ème} Adjoint : M. Christian JACQUIN

Monsieur Michel Loeï, liste « Genas avant tout ! » prend la parole :

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à nouveau à remercier les 1569 électeurs qui nous ont fait confiance au deuxième tour des élections municipales ainsi que toute mon équipe pour le grand travail accompli durant notre mandat de 11 mois.

Nous laissons une situation saine et des dossiers argumentés.

A titre personnel, je resterai en position d'élu jusqu'à la passation de la présidence du SIEPEL le 16 avril prochain.

Dès lundi 24 mars 2008, Monsieur Patrick MATHON sera à la tête du Groupe GENAS AVANT TOUT.

Je souhaite à la nouvelle équipe majoritaire d'œuvrer ardemment pour le bien de tous les genassiens.

Bonne chance à GENAS.

Monsieur Daniel Valéro, liste « Genas, une équipe des projets » prend la parole :

Mes chers collègues,

Je vous assure de ma profonde gratitude pour la confiance que vous venez de me manifester.

Je veux vous assurer que j'ai pleinement conscience de mon ardente obligation de ne pas vous décevoir.

Les résultats de cette élection témoignent du réel esprit d'équipe de notre liste « Genas, une équipe, des projets » qui symbolise l'ouverture, la diversité et la tolérance, rassemble des genassiennes et des genassiens qui affichent leurs convictions, leurs idées et leur passion pour notre commune.

Dans cet état d'esprit, j'assure nos collègues de l'opposition de mon désir de travailler avec eux dans le respect mutuel et dans la transparence. Je m'engage à les contacter très rapidement pour matérialiser l'ouverture annoncée.

Comme nous l'avons affirmé durant cette campagne électorale, l'axe fort de la politique que je conduirai est de faire en sorte que Genas soit entendu et reconnu, sans être asservi à des promoteurs. Le développement durable est un fil conducteur qui guidera notre réflexion.

Je veux concilier le monde rural, le commerce de proximité et le monde du travail avec une densification maîtrisée, à taille humaine. Je souhaite laisser une priorité à nos jeunes, et aussi aux plus âgés, notamment pour l'accès aux logements et aux transports, accéder aux attentes du monde associatif dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs, afin de lier mon mandat aux attentes des habitants que je considère comme les acteurs les plus importants de notre développement.

Vous connaissez mon attachement au monde sportif, je prendrai donc le risque de la métaphore suivante : « L'essai est transformé. Il nous a donné la victoire. Le championnat est encore long et il nous faudra être performant sur la durée. »

Pour finir, mon équipe et moi-même remercions chaleureusement les genassiennes et les genassiens qui se sont fortement mobilisés et qui ont exprimé leur confiance dans nos ambitions pour Genas.

